

<https://svc.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article704>



Port du casque obligatoire à partir du 22 mars 2017

- Pédagogie - Élémentaire - Enseignement moral et civique - Éducation à la sécurité routière -



Publication date: jeudi 9 février 2017

Copyright © Circonscription de Saint Valery en Caux - Tous droits réservés

Informations et ressources

A partir du 22 mars 2017, afin de limiter les blessures graves à la tête et au visage, les enfants de moins de 12 ans conducteurs ou passagers d'un vélo devront obligatoirement être muni d'un "casque attaché".

Référence : [décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016](#).

Information sur le site INPES

<http://inpes.santepubliquefrance.fr/70000/cp/04/cp040723.asp>

Affiche : "Pas de héros sans casque, pas de vélo sans casque"

